

# REGLEMENT INTERIEUR DU PARC AQUATIQUE AQUAPARC

Bienvenue à Aquaparc !

Les règles suivantes ont été établies afin d'assurer votre bien-être et votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir les respecter.

## Accès au parc

Toute personne souhaitant accéder au parc doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site pour

- s'acquitter du droit d'entrée et récupérer son badge d'accès
- présenter son billet acheté à l'avance et récupérer son badge d'accès
- présenter son badge abonné ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour accéder au parc pendant la durée du dit abonnement.

Ce badge d'accès doit être conservé tout au long de la visite et doit être restitué lors de la sortie du parc au tourniquet de sortie (sauf les abonnés qui le conservent). En cas de perte du badge remis à l'arrivée, la Direction se réserve le droit d'exiger une somme forfaitaire de CHF 10.-.

## Mineurs

Les enfants de moins de 12 doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les enfants de 12 à 15 ans souhaitant entrer dans le parc doivent fournir les coordonnées d'un représentant légal disponible rapidement en cas d'urgence.

Aquaparc ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'un accident pouvant survenir à un enfant laissé sans surveillance dans l'établissement.

## Jours et heures d'ouverture

Les jours, heures d'ouverture du parc et des différentes installations sont définis suivant les saisons et en fonction des vacances scolaires et jours fériés. Certaines parties ou installations d'Aquaparc pourront être temporairement inaccessibles, notamment en cas d'intempéries, de travaux, d'entretien ou de manifestations spécifiques. La direction d'Aquaparc informera sa clientèle des mesures de fermetures techniques obligatoires dans le cadre de la législation ou provoquées par des travaux divers. Ces fermetures ne donneront pas droit à une prolongation de validité des bracelets d'abonnés ni des tickets achetés d'avance dans la limite de 4 semaines de fermeture cumulées par an.

## Tenues

Une tenue de bain est obligatoire pour accéder aux attractions et espaces aquatiques. Seuls les maillots de bain (1 ou 2 pièces), shorts et caleçons de bain au-dessus du genou sont acceptés. Les T-shirts spécialement conçus pour la baignade et les burkinis aquatiques sont également acceptés. Les vêtements de rue sont interdits par respect des normes d'hygiène.

En dehors de ces espaces, une tenue décente est demandée. Le port des chaussures de ville est interdit dans l'ensemble de la partie aquatique ainsi que dans les vestiaires.

## Comportement

- L'accès au parc et aux différentes attractions sera refusé à toute personne présentant des signes d'ébriété ou sous

l'influence de substances pouvant altérer ses capacités.

- L'introduction de boissons alcoolisées dans l'enceinte d'Aquaparc est strictement interdite.
- La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs à l'exception des bières à partir de 16 ans, en vertu de la loi en vigueur.
- La consommation de boissons & nourriture est interdite dans les bassins.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du parc sauf dans les zones fumeur & vapotage situées à l'extérieur du parc et indiquées comme telles.
- Il est interdit de pique-niquer dans l'enceinte du parc pour des raisons d'hygiène. Le pique-nique est accepté durant la saison d'été sur les pelouses du parc.
- Nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans le parc.
- Tout manque de respect envers un autre visiteur ou membre du personnel du parc (verbal ou physique) entraînera l'exclusion immédiate du parc du visiteur qui pourra, à l'extérieur, faire l'objet d'un signalement aux autorités compétentes. Indépendamment de ces interdictions, la direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes ou ayant une attitude dangereuse pour lui-même et pour les autres.

## Attractions

Le suivi des consignes indiquées au départ de chaque attraction ou pouvant être données par le personnel de l'établissement est obligatoire en toutes circonstances. L'utilisation des toboggans est interdite aux personnes souffrant de troubles cardiaques et fortement déconseillée aux femmes enceintes sans un accord médical préalable. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à la suite du non-respect de ces consignes de sécurité. Aquaparc ne pourra en aucun cas être tenu responsable des blessures, traumatismes ou autres problèmes provoqués par l'utilisation des toboggans.

## Bassins

Les petits non-nageurs doivent être équipés de brassards. Jusqu'à 6 ans, les enfants sont autorisés à se baigner uniquement sous la surveillance d'un adulte.

Les tout-petits manquant encore d'hygiène doivent porter des couches de bain.

Les personnes ne sachant pas nager doivent rester accompagnés d'un adulte nageur.

Par égard pour les autres baigneurs et pour empêcher tout accident, les plongeurs sont interdits.

## Espace Sauna

L'accès au sauna est autorisé à partir de 16 ans.

La douche est obligatoire avant et après l'utilisation du sauna.

L'utilisation du sauna n'est possible qu'avec une serviette suffisamment grande, afin d'éviter de préserver l'hygiène des lieux.

**Vols & Dommages**

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de bien vouloir laisser vos vêtements, chaussures, sacs et objets de valeur dans les casiers sécurisés mis à votre disposition dans les vestiaires.

La Direction décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur, d'argent ou d'effets vestimentaires ainsi qu'en cas de dommages ou perte de lunettes, lentilles de contact, montres, bijoux etc. Ceci vaut particulièrement dans les bassins et zones de divertissement.